

CIRCUIT PÉLERINAGE EN ARMÉNIE

Proposé par les Amitiés Catholiques Françaises dans le Monde (ACFM) et accompagné par son président, **Mgr Robert POINARD**

Du lundi 24 juin au mercredi 03 juillet 2019

ARMENIE

















IM035100040

SOMMAIRE

Programme	3
CONDITIONS TARIFAIRES ET DE VENTE	10
LES PLUS BIPEL!	11
ANNEXES	12

Circuit - Pèlerinage en Arménie

du lundi 24 au mercredi 03 juillet 2019



Jour 1 Lundi 24 juin PARIS / EREVAN

30 SIEGES RESERVES AUPRES DE AIR France en option au 13 novembre

11H45 : Convocation à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle - Terminal 2E

13H45 : Décollage à destination d'**EREVAN**, vol Air France AF1060.

20H25 : Arrivée à l'aéroport d'Erevan

Récupération des bagages.

Accueil à l'aéroport par votre guide.

Transfert à l'hôtel à Erevan.

Installation à l'hôtel ANI PLAZA 4* (normes locales) ou similaire à Erevan. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 2 Mardi 25 juin EREVAN

Le matin, visite du **Matènadaran**, institut des anciens manuscrits où vous pourrez découvrir de nombreux manuscrits considérés comme les plus anciens du monde.

Puis visite à pied du complexe architectural de Cascade.

Cascade est un ornement original de la ville célèbre par son architecture originale.

Le monument se trouve adossé à une des collines d'Erevan, tout près de la place de France dans la perspective de l'Avenue du Nord et de la Place de la République. Il est composé à l'extérieur, de jardins en terrasse, de fontaines et d'un large escalier de haut en bas. A une hauteur de 78 mètres, le haut de la Cascade offre un panorama sur la ville, le Mont Ararat et sa plaine.

Déjeuner à Erevan.

Dans l'après-midi, passage au **Mémorial du Génocide**, perché au sommet de Tzitzèrnakabèrd, face au Mont Ararat, et surplombant la capitale.

Messe à l'église catholique arménienne et rencontre avec le Père Komitas, responsable des relations publiques (sous réserve).

Dîner dans un restaurant à Erevan. Nuit l'hôtel ANI PLAZA 4* ou similaire.

Jour 3 Mercredi 26 juin EREVAN / KHOR VIRAP / NORAVANK / GORIS

Rencontre avec des religieuses de Mère Teresa (sous réserve)

Les sœurs de Mère Teresa de Calcutta travaillent en Arménie depuis 1989, d'abord à Erevan et à Spitak à la faveur des enfants handicapés.

Temps de prière, dans la chapelle des religieuses de Mère Teresa.

Départ pour la traversée de la **plaine d'Ararat** dominée par la silhouette mythique du **Mont Ararat**.

Arrêt et visite du **monastère de Khor Virap** (XVIIème siècle) qui s'élève derrière de modestes remparts sur un petit tertre, parmi les vignobles et les vergers fertilisés par le fleuve Araxe tout proche. Il est bâti sur l'emplacement de la « fosse profonde » où fut emprisonné durant treize ans Saint Grégoire l'Illuminateur (288-301) le fondateur de l'Église arménienne.

Déjeuner.

Puis continuation vers le sud dans la région du Vayots Dzor.

Visite de Vayots Dzor, orné du magnifique monastère de Noravank. L'église principale Saint-Jean-Baptiste (Sourb Mkrtitch) ou Saint-Jean Protomartyr, a été édifiée par le prince Liparit Orbelian et l'évêque Sarkis en 1216-1223, et s'est vu précédée en 1261 d'un jamatoun construit sous la direction du prince Smbat Orbelian. Il est représenté à cheval sur l'une des nombreuses sculptures qui ornent ce narthex, ouvert par un superbe portail et surmonté de deux tympans qui comptent sans doute parmi les chefs-d'œuvre de la statuaire arménienne.

Continuation vers Goris et installation à l'hôtel. Dîner dans un restaurant. Nuit à l'hôtel à Goris.

Jour 4 Jeudi 27 juin GORIS / TATEV / SELIM / NORATOUS / LAC SEVAN

Le matin découverte du monastère de Tatev, considéré un des plus grands monastères de l'Arménie. Pour se rendre au monastère de Tatev on prend le téléphérique un des plus longs au monde, inscrit dans le livre Guinness des records (5.7 km). Départ vers la région de Guégharkounik. Chemin faisant visite au caravansérail de Selim (1332) sur le col de Vardenyats 2410 m, l'un des mieux préservés sur la Route de la Soie, en Arménie.

Déjeuner à Martouni (dans la région du lac Sevan) au restaurant.

Route vers le village de **Noratous**, l'un des plus anciens du Guégharkounik, possède de nombreux vestiges du passé.

Mais c'est surtout à son **cimetière de Khatchkar**, le plus vaste d'Arménie, qu'il doit sa réputation. On en a recensé 728 (du IX^{ème} au XVI^{ème} siècle) qui côtoient les tombes des XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles pour former un impressionnant espace d'éternité. Le cimetière offre un panorama complet de l'art du khatchkar.

Temps de prière dans le cimetière.

Attention, le cimetière est situé à 2000m d'altitude, prévoir des vêtements chauds.

Continuation vers le lac Sevan « la mer arménienne ».

Visite de la presqu'île du lac Sevan qui abrite les restes de l'ancien monastère. Visite des deux églises des Saints-Apôtres et de la Sainte-Mère-de-Dieu.

L'église des Saints-Apôtres est une des églises du complexe monastique de Sevanavank dont l'histoire remonte à l'époque de Saint Grégoire l'Illuminateur.

Les Saints-Apôtres pour les Arméniens sont l'apôtre Thaddée et l'apôtre Barthélemy. Grâce à eux, le christianisme a été enseigné sur le territoire de l'Arménie dès le le siècle.

Installation à l'hôtel près du Lac Sevan.

Dîner et nuit à l'hôtel BOHEMIAN RESORT au bord du lac ou similaire.

Jour 5 Vendredi 28 juin DILIJIAN / AHKTALA / GYUMRI

Le matin, route vers Ahktala.

Découverte du Monastère d'Ahktala qui est un monastère forteresse arménien datant du XIIIème siècle. Le complexe se compose de trois églises dont l'église principale est renommée pour ses fresques qui représentent différents chapitres du Nouveau et l'Ancien Testament.

Déjeuner.

Continuation jusqu'à **Gyumri**, l'une des régions où se trouve une importante concentration d'Arméniens catholiques.

Le 7 décembre 1988, la ville est détruite à 60 % par un séisme de 6,9 sur l'échelle de Richter.

Visite de la ville de Gyumri.

Rencontre avec le Père Karnik (sous réserve). Messe à la Cathédrale de Gyumri (sous réserve).

Installation à l'hôtel Gyumri ou similaire à Gyumri. Diner et nuit à l'hôtel à Gyumri.

Jour 6 Samedi 29 juin GYUMRI / AMBERD / EREVAN

Messe et rencontre avec la Sœur Arousiag ou Sœur Myriam (francophone), fondatrice et directrice du centre Boghossian à Gyumri.

Le centre Boghossian à Gyumri accueille depuis 1998 une cinquantaine d'enfants parmi les plus défavorisés de la ville. Ils sont nourris, blanchis,

reçoivent une aide scolaire et une éducation religieuse. Les plus démunis, ceux qui ont été abandonnés par leurs familles, ou qui sont maltraités logent au centre.

Déjeuner à Gyumri.

Passage près de la frontière turque pour apercevoir le site d'Ani.

Route vers Erevan.

Sur la route vers Erevan, découverte de la forteresse d'Amberd et de sa petite église Sainte Mère de Dieu.

Installation à l'hôtel ANI PLAZA 4* (normes locales) ou similaire à Erevan. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 7 Dimanche 30 juin EREVAN / EDJMIATZIN / EREVAN

Dès le matin, départ vers **Edjmiatzin, saint siège de l'Eglise Arménienne.**

Rencontre avec le Père Partev, Prêtre Apostolique, à l'église de la Sainte Mère de Dieu, église apostolique près d'Edjmiatzin.

Puis messe de groupe à l'église Apostolique de la Sainte Mère de Dieu avec le Père Partev au rite arménien (dos à l'assistance et avec les babouches) (sous réserve).

Visite de la cathédrale de **Zvartnots (les ruines)**, perle architecturale du VII^e siècle.

Continuation vers **Edjmiatzin**; visite des lieux-saints de l'Église apostolique arménienne : l'**église Sainte-Hripsimé** sans doute la plus parfaite dans l'authenticité de son expression architecturale. Sa silhouette majestueuse de pierre ocre se dresse sur l'emplacement du mausolée de la sainte martyre Hripsimée, dont Gayanée aurait été la nourrice.

Puis visite de la cathédrale d'Edimiatzin.

De 11h00 à 13h00, se déroule la célébration eucharistique de l'église apostolique arménienne, l'un des plus anciens rituels du monde. Procession du Catholicos de la Résidence Catholicossale vers l'autel de la cathédrale (sous réserve de sa présence).

Découverte libre de l'intérieur de la cathédrale d'Edimiatzin.

Déjeuner à Edjmiatzin.

Puis retour à Erevan.

Découverte du "**Vernissage"**, sorte de grand marché artisanal de brocantes et antiquités, rendez-vous des locaux et des étrangers (*fermeture à 18h00*, en été à 19h00).

Dîner et nuit à l'hôtel ANI PLAZA 4* ou similaire à Erevan.

Jour 8 Lundi 1^{er} juillet

EREVAN / GUEGHARD / GARNI / EREVAN

Départ en direction de **Guèghard**. Découverte du monastère troglodyte de **Guèghard** (Guèghard signifie lance) où l'on conserve l'une des précieuses reliques de l'Église Apostolique Arménienne, la lance avec laquelle l'un des soldats romains perce le flanc de Jésus crucifié.

Concert de musique spirituelle au monastère de Guèghard (sous réserve).

Départ pour la visite de la **citadelle de Garni** qui est l'unique monument de la période hellénistique sur le territoire d'Arménie, et qui est célèbre pour son temple païen. Ce temple romain est consacré au dieu du soleil. Visite du temple.

Au village de **Garni**, vous découvrirez le processus de préparation du pain arménien « Lavash » dans une maison rustique.

Déjeuner chez l'habitant.

Puis, retour à **Erevan** et temps libre.

Dîner dans un restaurant à Erevan. Nuit à l'hôtel ANI PLAZA 4 * ou similaire.

Jour 9 Mardi 02 juillet

EREVAN

Visite du **Musée d'Histoire d'Arménie** (durée : 2 heures).

Déjeuner à Erevan.

Poursuite avec la découverte de la ville d'Erevan et de ses différents quartiers.

Visite de la cathédrale Saint-Grégoire-l'Illuminateur et d'un marché aux fruits et légumes typique local.

Rencontre avec le Père YEGHIA.

Congrégation de moines bénédictins arméniens fondée en 1701 par un théologien arménien catholique, Mekhitar de Sabaste. Contrairement à la plupart des ordres monastiques chrétiens qui pratiquent au quotidien un travail manuel ou artisanal, les pères mékhitaristes ont le devoir d'accomplir des œuvres intellectuelles. Ainsi, l'écriture, la lecture et la recherche sont les principales occupations de ces prêtres.

Messe chez les Mekhitaristes.

Dîner dans un restaurant à Erevan. Nuit à l'hôtel ANI PLAZA 4* ou similaire.

Jour 10 Mercredi 03 juillet

EREVAN / PARIS

Transfert à l'aéroport d'Erevan.

30 SIEGES RESERVES AUPRES DE AIR France en option au 13 novembre

07H00 : Convocation à l'aéroport d'Erevan

09H00 : Décollage à destination de Paris Roissy, vol Air France AF1061.
12H10 : Arrivée à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, terminal 2E.

Récupération des bagages.

ORDRE DES VISITES

L'ordre des visites peut être soumis à certaines modifications pour des raisons de logistique. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

CONDITIONS TARIFAIRES ET DE VENTE

Pèlerinage en Arménie

Du lundi 24 juin au mercredi 03 juillet 2019

Nombre minimum de participants pour l'application du prix	Base 25-30 pèlerins
Prix de vente par personne	1 720 €
Supplément chambre individuelle	245 €

Ces prix comprennent:

- ✓ le transport aérien sur vols **réguliers et directs PARIS / EREVAN / PARIS** de la compagnie AIR FRANCE, en classe économique, (cf annexe 1: conditions de réservation et d'annulation Air France, page 12), nous avons 30 sièges réservés, en option au 13 novembre,
- ✓ les taxes d'aéroport et de sécurité (95 € à ce jour),
- √ l'accueil à l'aéroport d'Erevan,
- √ la mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant tout le circuit,
- ✓ les services d'un guide francophone pendant toute la durée du pèlerinage,
- ✓ l'hébergement en chambre à deux lits en hôtels 4* (normes locales) à Erevan, au Lac Sevan, Goris et Gyumri,
- √ la pension complète du diner du jour 1 au petit-déjeuner du dernier jour
- √ tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- √ les pourboires pour les hébergements et les restaurants,
- √ le don pour l'œuvre de la Sœur Arousiag,
- ✓ l'assurance assistance et rapatriement EUROP ASSISTANCE,
- ✓ un sac de voyages, un livre guide, un badge et des étiquettes bagages.

Ces prix ne comprennent pas :

- × les boissons,
- × les offrandes pour les messes, les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs (sauf celui pour la sœur Arousiag
- × les pourboires pour les guides, chauffeurs,
- × toutes les dépenses à caractère personnel.

Les prestations terrestres ont été calculées selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du mardi 23 octobre 2018.

En outre, à 35 jours du départ : le prix sera revu en fonction des conditions économiques alors valables (taxes, taux des devises, coût du carburant...) et en fonction du nombre définitif de participants.

Il pourra alors être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de ces éléments.

LES PLUS BIPEL!

Bipel vous offre et assure les services suivants :

- ★ Les 200 premiers supports commerciaux et bulletins d'inscriptions,
- ★ Votre programme sur notre site internet : www.bipel.com
- → Les réservations de vos messes, et l'organisation de vos rencontres et/ou conférences,
- **→** La garantie annulation BIPEL, (cf annexe 2, pages 13, 14 et 15 : conditions particulières de vente aux groupes pour 2019)
- → La remise d'un dossier complet au responsable du groupe avant le départ,
- → Une assistance téléphonique 24h sur 24h et 7j sur 7j, lors de votre pèlerinage.



Annexe 1 : conditions de réservation et d'annulation AIR FRANCE

Un groupe doit être constitué de 10 personnes minimum.

1/ Confirmation de réservation

Afin de confirmer votre demande et votre acceptation des réservations, il est convenu le versement d'un acompte correspondant à 20% du montant total des places réservées.

2/ Conditions d'annulation totale du groupe

- Jusqu'à 91 jours du départ, l'acompte est remboursable moins 2% du tarif facturé en tant que pénalité par place annulée.
- De 90 à 61 jours du départ, l'acompte est non remboursable,
- De 60 à 31 jours du départ, 30% du tarif sera facturé en tant que pénalité par place annulée,
- A compter de 30 jours du départ : pénalité de 100 % du prix des places.

3/ Annulation partielle de places et pénalités

Jusqu'à 91 jours du départ : 20% des places réservées à l'origine peuvent être annulées sans frais. Au-delà de 20% de places annulées, une pénalité de 2% du tarif sera retenue, par place annulée.

- De 90 à 61 jours du départ, 20% de pénalité, par place annulée,
- De 60 jours à 31 jours du départ, 30% de pénalité par place annulée,
- De 30 jours à 16 jours du départ, 60% de pénalité par place annulée,
- De 15 jours jusqu'au jour du départ, 100 % de pénalité par place annulée.

Dans le cas où vous ne pouvez honorer la base groupe de dix passagers, la compagnie aérienne se réserve le droit d'annuler vos places, et d'effectuer un réajustement tarifaire. BIPEL ne peut être tenu responsable de ces nouveaux frais.

4/ Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs).

5/ Emission des billets

Les billets doivent être émis 8 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même le montant de la surcharge transporteur, appliqué le jour de l'émission, n'est pas remboursable.

6/ Bagages

Une pièce de bagage de 23 kg maximum est autorisée en soute et un bagage de 12 kg en cabine.

12

Annexe 2 : conditions particulières de vente aux groupes pour 2019

a. Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL?

Bipel est une agence de voyages différente!

Parce que nous savons qu'un pèlerin, contraint d'annuler son pèlerinage, est suffisamment peiné de ne pouvoir partir, nous lui offrons la possibilité de ne pas être pénalisé financièrement!

Incitez vos pèlerins à s'inscrire le plus tôt possible, et rassurez-les :

Pour toute annulation liée à un problème de santé et autre <u>cas de force majeure*</u>, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à ne retenir que 60 € de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ...

<u>Important</u>: Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

b. Cas de force majeure* Quels sont les évènements générateurs du service « Garantie Annulation » ?

• En cas de maladie, accident ou décès :

- -de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- -de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- -de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

La garantie annulation ne fonctionne que <u>si la maladie interdit formellement de quitter le</u> <u>domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.</u>

• En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place :

A condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans le mois précédent le départ.

• REGLES D'APPLICATION DE LA GARANTIE ANNULATION :

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre.

c. Que faire en cas d'annulation?

Contacter notre agence aux horaires d'ouvertures suivants: du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au : **01 45 55 47 52**

Et/ou par email à l'adresse suivante: bipelparis@bipel.com

Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié <u>précédant la date de départ</u>, nous vous remercions de composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur le carnet de voyages.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation !

Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...)

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

d. Quels sont les frais d'annulation?

Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 60 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure :

Jusqu'à 31 jours du départ :

BIPEL facturera les frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...), ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 60 €.

A partir de 30 jours du départ :

Bipel retiendra:

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Attention : si vous décidez de conserver la place d'avion de la personne qui annule, et que finalement personne ne peut la remplacer, vous devrez vous acquittez des frais d'annulation de la compagnie, à la date de l'annulation.

<u>Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.</u>

1. LES PRIX

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

- fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports,
- et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

Les prix définitifs sont calculés et vous sont envoyés, au plus tard à 35 jours du départ.

Nous vous informons que vous êtes tenu de prévenir ensuite chaque participant au moins 30 jours avant le départ en l'informant des possibilités offertes, soit le maintien de l'inscription du pèlerin moyennant un supplément de prix, soit l'annulation sans frais de son inscription s'il ne souhaite pas acquitter le supplément demandé et le remboursement intégral des sommes versées.

2. RESPONSABILITÉS

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

3. RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés,

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 80 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

4. FAITS DE GRÈVES

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

5. AUTRES CONDITIONS

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

<u>En cas de non présentation du voyageur</u> aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage — causes qui empêcheront son enregistrement -, **le client ne peut prétendre à aucune indemnité.**

• Pour les personnes de nationalité française :

L'entrée sur le territoire pour les participants de nationalité française, s'effectue sur présentation d'un passeport valide 3 mois après la date de retour.

• Pour les personnes de nationalité étrangère :

Merci d'avertir de toute inscription de personne de nationalité étrangère, et cela, dès l'inscription!

Les demandes de visa peuvent en effet exiger un certain temps (parfois plusieurs mois ou semaines)! Dès que nous serons alertés, nous vérifierons avec les autorités compétentes (Consulat, Ambassade, etc..) quelles sont les démarches à effectuer.

<u>A noter</u>: c'est au voyageur concerné d'effectuer lui-même les démarches de demande de visa auprès du Consulat concerné. Notre agence n'est pas autorisée à se substituer au demandeur de visa, en aucun cas.

16

BULLETIN D'INSCRIPTION (un par personne)

NOM:(épouses ou veuves mettent leur nom de jeune fille)
Prénoms :
Adresse :
Téléphone :
Email :
N° de passeport :
Je partage ma chambre double avec :
Je désire une chambre individuelle (supplément de 245 €) : OUI NON (rayer la mention inutile – Seulement 8 chambres individuelles disponibles)
Après avoir pris connaissance du programme, du prix et des conditions de voyage qui m'ont été communiqués par le dépliant-programme : - je déclare m'inscrire à ce circuit « Arménie » du 24 juin au 03 juillet 2019 - je vous fais parvenir un chèque de 860 euros (ou 1720 € pour un couple) à valoir sur le montant total dont je m'engage à régler le solde au plus tard le 10 mai 2019. - je joins une photocopie de la page principale (avec photo) de mon passeport en cours de validité.
Fait àle
(Date etsignature)
Règlement de votre voyage Les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'adresse suivante : AMITIES CATHOLIQUES FRANCAISES DANS LE MONDE

Les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'adresse suivante AMITIES CATHOLIQUES FRANCAISES DANS LE MONDE 58, avenue de Breteuil 75007 PARIS

Tout chèque doit être établi à l'ordre de : ACFM

17